

---

## Don patriotique en assignats par le citoyen Bonjour, adjoint du ministre de la Marine, lors de la séance du 15 pluviôse an II (3 février 1794)

---

### Citer ce document / Cite this document :

Don patriotique en assignats par le citoyen Bonjour, adjoint du ministre de la Marine, lors de la séance du 15 pluviôse an II (3 février 1794). In: Tome LXXXIV - Du 9 au 25 pluviôse An II (28 janvier au 13 février 1794) p. 249;

[https://www.persee.fr/doc/arcpa\\_0000-0000\\_1962\\_num\\_84\\_1\\_34646\\_t1\\_0249\\_0000\\_5](https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1962_num_84_1_34646_t1_0249_0000_5)

---

Fichier pdf généré le 15/05/2023

Vainqueurs des bons par la bonté,  
Et des méchants (*ter*) par le salpêtre (1).

\*\*\* Déjà vous avez décrété plusieurs fois que les sections de Paris ont bien mérité de la patrie; je demande que vous rendiez aujourd'hui ce même décret en faveur des sections de Mutius-Scaevola, de l'Unité et de la Montagne. Je demande encore l'insertion au bulletin des discours des pétitionnaires et de la réponse du président.

Ces propositions sont adoptées (2).

Les citoyens présents se retirent au bruit des applaudissements et des cris de « Vive la Montagne, Vive la République » (3).

### 30

**Le citoyen Bonjour, adjoint du ministre de la marine, a donné pour les frais de la guerre, pendant le 4<sup>e</sup> trimestre de 1793 (vieux style), 75 liv. en assignats (4).**

Mention honorable, insertion au bulletin (5).

### 31

Les députés de la société de Beaumont-sur-Oise, toute composée de sans culottes, se présentent à la barre de la Convention, et offrent à la patrie 140 chemises, 36 paires de bas, 8 paires de souliers, un chapeau, 2 paires de guêtres, 9 draps, 7 livres et demie de charpie, 53 livres de vieux linge, et un écu de 6 liv. portant l'effigie du tyran. Ils annoncent à la Convention qu'ils ont célébré la fête des généreux martyrs Lepeletier et Marat, et changé leur église en temple de la Raison. Ils invitent la Convention à ne descendre de la Montagne qu'après avoir lancé sa foudre sur les tyrans (6).

Mention honorable, insertion au bulletin.

Le citoyen Bethisy, de Belloy, cultivateur respectable, infirme depuis plusieurs années, père de neuf enfans, est venu lui-même, accompagné de son épouse, nous offrir son fils aîné en uniforme et pourvu de tout son entretien.

Vous connoissez mon patriotisme, nous a-t-il dit, il est ardent, il est pur; et puisqu'il ne m'est pas donné de verser mon sang pour la patrie, recevez en échange la plus chère partie de moi-même, ma plus douce espérance, le soutien de mes vieux jours, mon fils aîné. Je ne demande rien pour lui; un républicain ne se met pas à prix: donnez lui seulement un cheval et des armes, il vous en rendra bon compte. Le sang dont il sort est un sûr garant de sa bravoure. Son oncle Bethisy, quartier-maître des grenadiers de la Convention, vient d'exterminer les brigands de la Vendée; ses deux cousins, Fontaine et Bethisy, hussards dans l'armée du Nord, se sont couverts de gloire en plusieurs occasions; et ma joie seroit complète si mon fils pouvoit faire ses premières armes dans la même compagnie (1).

Républicain, lui répond LE PRÉSIDENT, c'est le plus bel hommage que tu puisses rendre à ta patrie. Saches qu'un hussard Jacobin vaut mieux qu'un escadron d'esclaves. (*Applaudissemens.*) (2).

[RUHL] convertit en motion la pétition de la société populaire de Beaumont-sur-Oise, que le hussard qui s'est présenté à la barre, tout habillé aux dépens de son père, soit incorporé dans le régiment et dans le même escadron où servent ses deux cousins.

La Convention décrète cette incorporation (3).

### 32

La société populaire, séante à Sainte-Mère-Eglise (4), annonce à la Convention nationale qu'elle vient d'équiper et monter un cavalier qui brûle de voler à la défense de la République. Elle engage la Convention à ne point abandonner cette Montagne qui frappe de terreur nos ennemis, sans les avoir chassés du sol de la liberté qu'ils souillent encore (5).

Mention honorable, insertion au bulletin (6).

[*Ste Mère-Eglise, 18 niv. II*] (7)

« Citoyen président,

La Société populaire de Ste Mère-Eglise a senti combien il étoit instant d'opposer aux vils ennemis de la République une cavalerie nombreuse et formidable. Des malveillants leur attribuoient en ce point une fausse supériorité sur nous; mais la Convention a dit, et des escadrons invincibles ont été formés. L'espoir liberticide des despotes a été anéanti. On a vu partir de tous les points de la République des chevaux infatigables et des cavaliers aguerris. La société républicaine de Ste-Mère-Eglise, t'annonce qu'elle a surveillé l'exécution des décrets de la Convention. Elle n'a vu partir que des coursiers belliqueux montés par des républicains armés jusqu'aux dents. Elle t'annonce qu'elle fait hommage à la République d'un cavalier monté, équipé et armé de toutes pièces, un cavalier entièrement dévoué à la chose publique et qui n'attend que le premier signal de notre district pour se rendre au lieu de destination. Puisse-t-il — mais son courage et le nôtre en répondent — Puisse-t-il ne revenir que vainqueur! Pour toi, fais connoître à l'auguste Sénat que tu présides nos vœux et nos sentiments. Quelle reste immobile, qu'elle

(1) *M.U.*, XXXVI, 255; *B<sup>in</sup>*. 15 pluv.; *C. Eg.*, n° 536; *J. Sablier*, n° 1117.

(2) *Mon.*, XIX, 384; *Débats*, n° 502, p. 214.

(3) *M.U.*, XXXVI, 255.

(4) *P.V.*, XXXI, 346 et XXXII, p. 109.

(5) *B<sup>in</sup>*, 15 pluv. (suppl<sup>l</sup>). Il précise qu'il s'agit d'un double don de 75 l., par l'oncle et le neveu.

(6) *P.V.*, XXXI, 346. Mention dans *Mon.*, XIX, 387; *J. Fr.*, n° 498; *Débats*, n° 502, p. 215; *C. Eg.*, n° 535; *J. Paris*, n° 400; *Ann. patr.*, p. 1788; *J. Sablier*, n° 1117.

(1) *B<sup>in</sup>*, 16 pluv.

(2) *M.U.*, XXXVI, 256.

(3) Minute de la main de Rühl (*C* 290, pl. 905, p. 10).

(4) District de Carentan (Manche).

(5) *P.V.*, XXXI, 347. Mention dans *Audit. nat.*, n° 499.

(6) *B<sup>in</sup>*, 16 pluv.

(7) *C* 292, pl. 938, p. 6.